



Question #1

M3 Études et/ou accréditation professionnelle : Prière de confirmer qu'il est suffisant que chaque traducteur proposé réponde à une seule des deux exigences, et non aux deux.

Réponse #1

L'exigence de détenir un bac *ou l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels* mentionné à M2 est essentielle. La preuve du bac *ou de l'agrément d'un ordre ou d'une association exigée* à M3 doit donc être faite.

Par conséquent, la première phase de M3 est modifiée comme suit (les modifications apparaissent en gras et en italique) :

Le soumissionnaire doit fournir une preuve démontrant que chaque traducteur proposé possède un baccalauréat d'une université reconnue *ou l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels* en incluant une copie du document officiel.

Question #2

Critère technique coté R3 – Expérience des traducteurs : Il faut indiquer pour chacun des quatre traducteurs le nombre de mots traduits dans deux des quatre domaines énumérés. Les deux domaines doivent-ils être les mêmes pour l'ensemble des quatre traducteurs de l'équipe proposée, ou peuvent-ils varier selon chaque traducteur? Peut-on fournir, pour un traducteur donné, les volumes de mots traduits dans plus de deux des domaines énumérés?

Réponse #2

Les domaines peuvent varier selon chaque traducteur. Pour la deuxième question, deux des spécialités énumérés uniquement.

Question #3

Je viens d'obtenir via Merx une Notification de modification à l'appel d'offres susmentionné. La Notification précise ce qui suit :

Pour obtenir plus d'informations à propos de cette modification à l'appel d'offres, veuillez prendre contact avec le responsable du contrat mentionné ci-dessus.

J'aimerais connaître la modification apportée. Voir mes coordonnées dans mon bloc-signature pour savoir comment communiquer avec moi.

Réponse #3

La modification confirme que la date de fermeture est le 27 janvier 2017 à 14:00 HAE

Question #4

Pouvez-vous expliquer le rapport entre les échantillons demandés pour chacun des traducteurs proposés, d'une part, et l'échantillon 1 (Annexe G – Échantillon pour traduction), p. 38, d'autre part? Nous aimerions aussi savoir quelle est la raison d'être de l'échantillon 2. Pouvez-vous confirmer que les échantillons 1 et 2 (p. 38 et 40) ne doivent pas être traduits?

Réponse #4

Les échantillons 1 (Annexe G – Échantillon pour traduction – page 38) et 2 (page 40) sont les deux échantillons qui doivent être traduits par chacun des traducteurs proposés. Par conséquent, ces deux échantillons doivent être traduits.

Question #5

La date de fermeture publiée sur buyandsell.gc.ca est le 24 février 2017 à 14:00 HAE. Cependant le DP a une date de fermeture fixée au 24 janvier 2017 à 14:00 HAE. Quelle est la bonne date de fermeture.

Réponse #5

La date de fermeture est le 24 janvier 2017 à 14:00 HAE.

Question #6

Nous souhaiterions demander une extension à la date de clôture pour soumettre les propositions.

Réponse #6

Non

Question #7

Selon le point « M2 Études », on ne peut pas proposer de traducteurs agréés très expérimentés, dont les compétences ont été attestées de façon rigoureuse par un ordre professionnel reconnu en traduction (OTTIAQ, ATIO, etc.), mais qui n'ont pas de baccalauréat dans les domaines précisés (p. ex. traducteur possédant un certificat universitaire en traduction professionnelle et plusieurs années d'expérience). Est-ce que vous pourriez ajouter :

M2 Études/agrément professionnel

[...]

iv) l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels (p. ex. OTTIAQ, ATIO, etc.)

Remarque : D'ailleurs le point M3 s'intitule déjà : « Études **et/ou accréditation professionnelle** ».

Réponse #7

Oui - M2 Études/agrément professionnel - iv) l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels (p. ex. OTTIAQ, ATIO, etc.)

Question #8

Que doit contenir la **section IV - Renseignements supplémentaires**? Ce n'est pas précisé dans la demande de proposition.

Réponse #8

Les renseignements supplémentaires dont il est question dans la Partie 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Question #9

Pour bien préciser les choses, les deux échantillons de traduction à fournir pour chaque traducteur correspondent-ils bien à la traduction (par chacun d'eux) des deux textes qui figurent à la fin de la demande de proposition?

Réponse #9

Oui

Question #10

L'un de nos traducteurs principaux détient un diplôme en « French Studies » (Université York), un diplôme en enseignement (Université York) et un certificat en traduction II (Université de Montréal). Ma première question est à savoir si le programme « French Studies » peut servir d'équivalence au programme de littérature française. Ma deuxième question est à savoir si le certificat en traduction II répond aux exigences de diplôme en traduction. J'ai joint un document de l'OTTIAQ, démontrant que le certificat en traduction II de l'Université de Montréal constitue une formation acceptable permettant l'accès au permis de traducteur agréé.

Réponse #10

Voir la réponse#7

Question #11

De plus, l'un de nos traducteurs principaux ne détient pas un baccalauréat, mais il est traducteur agréé (certification professionnelle) auprès de l'ATIO pour la traduction de l'anglais vers le français. Est-ce que le titre de traducteur agréé reconnu par une association professionnelle provinciale constitue une formation acceptable.

Réponse #11

Oui, Voir la réponse#7

Question #12

À la page 26, l'énoncé des travaux indique que jusqu'à 40 p. cent du travail serait exigé en dehors des heures habituelles de bureau. Ce montant est élevé et nous voulons simplement confirmer que cela constitue une estimation correcte de bonne foi.

Réponse #12

Oui

Question #13

À la page 26, l'énoncé des travaux dit que jusqu'à 40 p. cent du travail serait exigé en dehors des heures habituelles de bureau. Est-ce que le travail accompli hors des heures normales de travail est toujours soumis au tarif en cas d'urgence proposé par le fournisseur?

Réponse #13

Non

Question #14

Au critère M6, nous devons démontrer avoir déjà servi 10 clients en même temps et fournir au moins cinq (5) références. Est-ce que cela veut dire que nous pouvons omettre d'inclure le nom d'une personne ressource pour certains des clients identifiés afin de démontrer notre expérience?

Réponse #14

Non. Vous devez démontrer avoir servi 10 clients en même temps et nous fournir au moins cinq (5) références parmi ces 10 clients.

Question #15

Pour R2, R3 et R4, y a-t-il un nombre minimum de mots traduits devant être respecté par sujet ou si le total des mots traduits peut être comptabilisé, peu importe la façon?

Réponse #15

Il n'y a pas de minimum du nombre de mots traduits par sujet.

Sommaire des Questions et Réponses CRTC AF 2016/17 DP # 17-0080 – Services de traduction pour la division de Décisions

Question #16

Annexe D: Entente de non-divulgence. Veuillez confirmer que cela nécessitera une signature seulement lors de l'octroi du contrat et non pendant le processus de demande de proposition.

Réponse #16

Ce sera nécessaire seulement lors de l'octroi du contrat.

Question #17

M5, R6 et l'annexe G : veuillez préciser ce qui est demandé.

Les soumissionnaires doivent-ils traduire les échantillons à l'annexe G? Une seule fois par l'entreprise ou par chacun des traducteurs proposés?

Est-ce que d'autres échantillons doivent être également être fournis?

Veuillez préciser le lien entre M5, M6 et l'annexe G.

Réponse #17

Chaque traducteur proposé et identifié à M5 doit traduire les deux échantillons fournis à l'annexe G. Ces échantillons sont évalués à R6. De plus, comme mentionné à la dernière phrase de M5, seulement 2 échantillons seront évalués pour chaque traducteur.

Question #18

Dans le cadre de ma réponse pour le RFP cité en objet j'aurai besoin d'éclaircir un point au niveau des tests qui sont demandés qui n'est pas clair à mon sens dans le RFP : Concernant les critères techniques obligatoires, au point M5 vous demandez que nous fournissions 2 échantillons de traduction EN/FR (500 à 1000 mots) choisi dans nos propres sources et dans les critères techniques cotés au point R6 vous mentionnez à nouveau les échantillons mais vous faite référence alors à ceux de l'annexe G pour l'évaluation.

Pourriez-vous définir précisément ce que vous attendez comme échantillon pour évaluation :

Uniquement nos sources comme échantillons

Uniquement vos échantillons de l'annexe G

Nos échantillons plus ceux de l'annexe G

Réponse #18

Voir la réponse #17

Question #19

À la page 26, 4) Qualité et expérience : une description d'au plus 2 pages est demandée. Sous quel critère cela s'applique-t-il? Est-ce en plus des C.V.? Ou est-ce que des C.V. détaillés suffisent?

Réponse #19

Cette exigence vise à évaluer l'expérience et les compétences qui rendent les soumissionnaires aptes à fournir les services proposés. Tel qu'indiqué dans la deuxième phrase de ce paragraphe, les soumissionnaires doivent également fournir les curriculum vitae pour chacun des membres de leur équipe.

Question #20

Concernant la grille de prix pour le RFP 17-0080, pouvez-vous confirmer que nous n'avons que la première ligne du tableau à compléter avec les taux au mot (régulier et urgent) pour chacune des années présentées?

Réponse #20

Le tableau doit être complété en entier.

Question #21

Nous souhaiterions demander une extension à la date de clôture pour soumettre les propositions.

Réponse #21

La date de clôture est modifiée comme suit : vendredi le 27 janvier 2017 à 14:00 HAE. Cependant, la date limite pour les questions demeure le vendredi 20 janvier 2017 à 14:00 HAE.

Question #22

Il semble y avoir une contradiction dans la réponse à la question 1 et les réponses aux questions 7, 10 et 11.

Réponse à question 1 : L'**exigence** de détenir un **bac** mentionné en M2 est **essentielle**. La preuve du bac à M3 doit donc être faite. **Cette exigence est la seule requise**.

Réponses aux questions 7, 10 et 11 : Est-ce que le titre de **traducteur agréé** reconnu par une association professionnelle provinciale constitue une **formation acceptable** : Oui!

Est-ce que vous pouvez rectifier votre réponse en 1?

Réponse #22

Sommaire des Questions et Réponses CRTC AF 2016/17 DP # 17-0080 – Services de traduction pour la division de Décisions

La réponse en 1 a été modifiée. Voir la réponse #1

Question #23

Comme l'avis de modification MERX (réponses à nos questions) vient d'être affiché aujourd'hui à 14:02, soit à quatre jours ouvrables de la date de fermeture, et qu'il contenait des réponses qui viendront modifier considérablement le contenu de notre proposition, nous vous demandons de repousser la date de fermeture du présent appel d'offres au 31 janvier, 14 h. Je vous rappelle que cela vous a pris une semaine pour répondre à nos questions, qui portaient sur des aspects cruciaux de notre proposition. De plus, votre réponse à la question 1 laisse encore planer un certain doute sur vos exigences. Je vous en remercie à l'avance.

Réponse #23

Voir la réponse # 21

Question #24

Comment exactement allez-vous attribuer les points à R2? On y indique qu'on attribuera 25 points pour 25 000 mots ou plus « pour chaque traducteur et par sujet ». Comme on propose quatre traducteurs et qu'il faut démontrer leur expérience dans au moins cinq sujets (éléments), cela correspond à un maximum d'au moins 500 points pour R2, et non 100 points (4 traducteurs x minimum de 5 sujets x maximum de 25 points par traducteur-sujet = 500 points). Veuillez préciser?

Réponse #24

Un maximum de 25 points par traducteur sera alloué. Aux fins de ce critère, le pointage sera basé sur le total des mots traduits par chacun des traducteurs pour l'ensemble des sujets. Tel qu'indiqué à R2, les renseignements doivent être fournis selon le format précisé dans M4 et être dans le curriculum vitae de chaque traducteur. Ces renseignements serviront à valider l'expérience de chacun des traducteurs à traduire des textes se rapportant aux sujets mentionnés à R2.

Question #25

Cet appel d'offres s'adresse en grande partie à des cabinets de traduction étant donné qu'il faut proposer quatre traducteurs. Alors pourquoi devons-nous fournir des références et des échantillons de traduction pour chaque traducteur étant donné que ceux-ci ne représentent qu'un élément de notre processus de gestion de projet et de gestion de la qualité (p. ex. analyse terminologique, traduction par une personne et révision par une autre personne, relecture technique par une troisième personne au besoin, etc.)? D'autant plus que nos clients ne sont pas en mesure d'évaluer le travail d'un traducteur en particulier, car ils traitent avec notre cabinet et non avec un ou plusieurs de nos traducteurs. En vue de simplifier les choses pour tout le monde pour ce qui est de la quantité d'information à fournir (de notre part) et à évaluer/à réviser (de votre part), serait-ce possible de ne fournir que des références et deux échantillons de traduction par soumissionnaire?

Réponse #25

Non. Vous devez fournir les références et les échantillons demandés pour chacun des traducteurs.

Question #26

Comme nous recevrons probablement les réponses aux questions cruciales ci-dessous dans les prochains jours (alors qu'il ne reste que trois jours ouvrables en ce moment pour remettre notre proposition), serait-ce possible de repousser la date de fermeture du présent appel d'offres d'au moins une semaine après l'affichage de vos réponses?

Réponse #26

Voir la réponse # 21

Question #27

La réponse fournie à la question 2 du deuxième lot de questions ne me renseigne aucunement sur la manière de remplir le tableau des prix :

Qu'attendez-vous dans la 2ème ligne Total ??? Total de quoi ??

Qu'attendez-vous dans la 3ème ligne Total ??? le prix au mot (Régulier et urgent) moyenné sur la période de contrat + les 3 années d'option ?

Réponse #27

Vous n'avez pas à compléter la deuxième ligne du tableau puisqu'elle ne sert qu'à faire le total des lignes lorsqu'il y en a plus d'une. Par conséquent, veuillez ignorer la deuxième ligne du tableau.

Pour la troisième ligne, veuillez nous fournir le total de la valeur proposée du contrat selon la formule identifiée dans le tableau [**Total (contrat < tarif régulier + tarif en cas d'urgence > + périodes d'option < tarif régulier + tarif en cas d'urgence >)]**].

Question #28

Quel pourcentage du travail serait classifié Protégé B ? S'il-vous-plaît fournir un estimé de bonne foi.

Réponse #28

La majorité du travail.

Question #29

La réponse #8 porte à confusion. Habituellement, la section IV : Renseignements supplémentaires inclurait les détails concernant les exigences relatives à la sécurité. Pour cette demande de proposition, cette information est demandée dans les Exigences obligatoires. Les réponses à la Partie 5 de la demande de proposition devraient être fournies à la section III : Attestations, n'est-ce pas ? S'il-vous-plaît clarifier les exigences pour les sections III et IV.

Réponse #29

Tel qu'indiqué dans la demande de proposition, les exigences relatives à la sécurité se trouvent dans la section III : Attestations. La section IV : Renseignements supplémentaires peut être utilisée par les soumissionnaires qui désirent fournir des renseignements supplémentaires.

Question #30

En ce qui concerne le travail en dehors des heures normales de travail : Est-ce que les demandes seraient habituellement envoyées au fournisseur durant les heures normales de travail et le travail serait effectué les soirs et fins de semaine ? Ou est-ce que les demandes nous seraient envoyées en dehors des heures normales de travail ?

Réponse #30

La plupart des demandes arriveraient durant les heures normales de travail. Dans la plupart des cas, lorsque le travail pourrait être envoyé en dehors des heures normales de travail, nous en avisons l'entrepreneur à l'avance.

Question #31

Relativement à la réponse #13 : Est-ce que le CRTC déclare qu'il ne paiera pas de prime supplémentaire pour le travail fait en dehors des heures normales de travail ? S'il-vous-plaît définir davantage la définition qu'a le CRTC de service « urgent » (c.-à-d. dans quelle situations le tarif d'urgence proposé par le soumissionnaire sera-t-il facturable ?)

Réponse #31

Le CRTC considère une traduction comme urgente lorsqu'il demande un retour d'une traduction de plus de 2 000 mots dans un délai de moins de 24 heures.

Question #32

Combien de contrats le CRTC a-t-il l'intention de passer dans le cadre de ce processus d'appel d'offres? Si le CRTC entend passer plus d'un contrat, quelle sera la répartition du travail entre les fournisseurs sélectionnés? Quels sont les fournisseurs actuels de services de traduction pour la traduction des décisions du CRTC?

Réponse #32

Un seul contrat

Question #33

Base de paiement (p. 28 de 40) : Aux fins des calculs à faire pour remplir le tableau de la p. 28, doit-on se baser sur les 2 chiffres suivants : 462 000 (60 % de 770 000) et 308 000 (40 % de 700 000)? Autrement dit, est-ce que notre total pour la colonne Tarif régulier doit correspondre au total obtenu en multipliant 462 000 mots par notre tarif régulier. De même, est-ce que notre total pour la colonne Tarif en cas d'urgence doit correspondre au total obtenu en multipliant 308 000 par notre tarif d'urgence. Donc, prière de préciser la façon de remplir le tableau. Pouvez-vous confirmer que le grand total à inscrire à l'avant-dernière ligne du tableau doit correspondre à la somme des totaux figurant dans les 8 colonnes? Pouvez-vous confirmer également que le grand total à inscrire à l'avant-dernière ligne du tableau ne comprend PAS les taxes (TPS et TVQ)?

Réponse #33

Voir la réponse #27. En ce qui concerne les taxes, veuillez indiquer dans la quatrième ligne les numéros d'inscription aux fins des taxes.

Question #34

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que seulement les 2 échantillons traduits de l'annexe G par chacun des traducteurs proposés doivent être fournis pour répondre aux critères M5 et R6 ou est-ce que 2 échantillons par traducteur provenant de nos traductions doivent être fournis pour répondre au critère M5 et que les 2 échantillons traduits par chaque traducteur doivent être fournis pour répondre au critère R6?

Réponse #34

Voir la réponse # 17